

ACCUEIL ET PRISE EN CHARGE AU CABINET DENTAIRE DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Intervenantes :

Juriste et psychologue du CIDFF de Paris



Paris, le jeudi 4 avril 2019
CIDFF de Paris - 17 rue Jean Poulmarch - 75010 PARIS



PROGRAMME

Accueil des participants à 8 h 45

Matin

Etat des lieux sur les violences faites aux femmes
Cas cliniques et obligations médico-légales
Approche de la psychologie traumatique dans le cadre du cabinet dentaire.

Après Midi

Cas cliniques et obligations médico-légales
Procédures juridiques liées aux spécificités odontologiques
Place du chirurgien-dentiste dans le réseau départemental de prise en charge.

Public visé

Chirurgien-Dentiste, Assistant(e) Dentaire, Secrétaire Médicale.



Objectifs pédagogiques

Connaître, repérer et comprendre :

- Les spécificités d'accueil et de prise en charge des femmes victimes de violences
- Les différents traumatismes bucco-dentaires liés à des violences
- Les éléments cliniques devant figurer dans le certificat médical
- L'état du droit applicable en matière odontologique
- Les préconisations thérapeutiques et médico-légales
- La prise en charge et l'orientation des victimes.

Cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIF-PL pour les praticiens libéraux et par Actalians pour les salariés dans la limite du budget disponible. Le déjeuner est compris dans la formation.

Dans l'attente de nous retrouver, nous vous adressons nos meilleurs sentiments confraternels

Permanence FFCD le lundi et le jeudi de 9 h à 13 h

Tél : 05.81.02.41.93

Mail : ffcd.secretariat@gmail.com

« Accueil et prise en charge au cabinet dentaire des femmes victimes de violences » PARIS, le jeudi 4 avril 2019

Bulletin d'inscription à renvoyer accompagné de votre règlement à l'ordre de FFCD à l'adresse suivante :

Secrétariat FFCD - 18, rue Charles Portal Bât C1 - 81000 ALBI

Je suis adhérente ou supporter au syndicat SFCD, je joins un chèque de 280 € pour la formation

Je ne suis pas adhérente ou supporter au syndicat SFCD, je joins deux chèques :
 € un de 40 € pour l'adhésion **annuelle obligatoire** à FFCD (organisme de formation)
 € un de 320 € pour la formation

Mon assistant(e) vient. Je joins un chèque de 260 € par assistant(e).
 Si mon assistant(e) vient seul(e) **ET** si je ne suis pas adhérente ou supporter au Syndicat SFCD, je joins un chèque de 40 € pour l'adhésion **annuelle obligatoire** à FFCD

TOTAL

Nom et Prénom des assistants (es)

.....

Cachet, Téléphone, E-mail obligatoire